



DÉPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BÉTHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Labourse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées le quatorze avril deux mille vingt-six, soit treize jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la mairie ou publiées conformément à la loi.

Délibération
N°2026CM30

Renouvellement des
membres de la Commission
de Contrôle des Listes
Electorales

Convocation du
14 avril 2026

Présents : Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Betty BEN, Johnny GLAVIEUX, Annick SAVOLDELLI, André DEBROCK, ~~Claudie MARTEL~~, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Ludovic RYCKELYNCK, Aimé ROUSSEY, ~~Didier FATOU~~, Stéphane LOUCHART, Alain DIENI, Stéphanie HABIBOVIC, Isabelle CAZIN, Rosanna GILLET DIDIO, Dorothee HAUER, ~~Emilie MALAQUIN~~, Delphine LECOCQ.

Absent(e)s :

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Claudie MARTEL pouvoir à Isabelle VANELLE, Aimé ROUSSEY pouvoir à Frédéric DISSAUX, Didier FATOU pouvoir à Betty BEN, Emilie MALAQUIN pouvoir à Philippe SCAILLIEREZ

Secrétaire de séance : Dorothee HAUER

Nombre de conseillers
en exercice :
23

Conseillers présents :
19

Vu le Code électoral, et notamment ses dispositions relatives à la commission de contrôle des listes électorales,

Vu la circulaire relative à la mise en place et au fonctionnement des commissions de contrôle,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales (CCLE),

Considérant que la commune s'inscrit dans le contexte d'une composition réduite, une seule liste issue des élections municipales de 2026 étant représentée au Conseil municipal,

Le Conseil Municipal,

Après présentation de Monsieur le Maire des conditions de composition de la commission de contrôle des listes électorales dans sa configuration réduite, cette commission étant ainsi composée de trois membres, à savoir :

- Un membre du conseil municipal désigné,
- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État sur proposition de la collectivité,
- Et un délégué de justice désigné par le président du tribunal judiciaire compétent.

Considérant qu'il est en outre recommandé de désigner des membres suppléants afin de garantir la continuité du fonctionnement de la commission en cas d'empêchement des titulaires,

DÉCIDE à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Article 1^{er}

De désigner en tant que membres du Conseil Municipal :

- Madame Isabelle CAZIN en qualité de membre titulaire,
- Madame Betty BEN en qualité de membre suppléant.

Article 2

De proposer en tant que membres délégués de l'administration :

- Madame Gisèle LEGRAND, retraitée de la fonction publique territoriale (mairie),
- Madame Michèle WEBER, retraitée de la fonction publique d'État (préfecture).

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre le tableau de désignation des membres complété au bureau des élections de la Préfecture du Pas-de-Calais, et à signer tout document se rapportant au renouvellement des membres de la Commission de Contrôle des Listes Electorales.


Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Conformément aux articles L2131-1 et L2131-2 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

La secrétaire de séance

Dorothee HAUER



Le Maire,

Philippe

